



Appliquer le format



réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale.

**16. Assurance** NAIS'SENS & PARENTS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'animation. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de NAIS'SENS & PARENTS, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout atelier comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.

**Date**

**Signature** (précédée de la mention "lu et approuvé")



5. Durée des animations Les ...

